

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

01-02-2022 PROCÈS-VERBAL, de la séance du conseil municipal de Dupuy, tenue ce onzième (11) jour de janvier de l'an deux mille vingt-deux (2022), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Alain Grégoire à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Mario Boudreau	Sylvie Germain	Ronald Lévesque
Pascal Corriveau	Denise Lessard Morin	Rémi Kelley

Était présente également, Marie-Josée Céleste, directrice générale.

020-2022 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Appuyé par le conseiller Pascal Corriveau  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée

021-2022 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 JANVIER 2022**

Proposé par le conseiller Mario Boudreau  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 janvier 2022 et des séances extraordinaires du 25 janvier 2022 (19 heures, 19 heures 15 et 19 heures 30) soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**TRAVERSE DE PIÉTONS RÉPONSE DU MTQ**

Marie-Josée Céleste, directrice générale informe les personnes présentes qu'elle a reçu une réponse écrite du MTQ en lien avec la demande de la municipalité de Dupuy pour un passage pour piétons à l'angle de la rue Principale et de la 6<sup>e</sup> Avenue à Dupuy.

**ADMINISTRATION ET FINANCE**

022-2022 **PROPOSITION D'ENTENTE DE PAIEMENT POUR LE MATRICULE 1510 23 2318**

**ATTENDU QUE** la proposition de paiement présentée pour le matricule 1510 23 2318 comprend des arrrages de taxes pour les années 2020 et 2021 et une prévision de paiement pour les taxes 2022;

**ATTENDU QUE** dans les années précédentes, il n'y a pas eu d'entente de paiement pour des dossiers similaires;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque  
Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy refuse la proposition de paiement telle que soumise pour le matricule 1510 23 2318;

**QUE** la municipalité de Dupuy exige le paiement des taxes à recevoir pour 2020 et 2021 avant la date limite pour envoi de la liste des ventes pour défaut de paiement de taxes à la MRC d'Abitibi-Ouest tel que spécifié dans l'avis de décembre 2021.

Proposition adoptée

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES\_2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley

Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'UNE** copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Proposition adoptée.

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'EN** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dupuy désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dupuy prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et un (1) pompier pour la formation camion auto-pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley  
Et résolu à l'unanimité :

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Proposition adoptée.

025-2022

**DEMANDE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR SOUTIEN ADMINISTRATIF**

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale avec la municipalité de La Reine pour un soutien administratif ainsi que l'analyse et le traitement de l'eau potable se terminait le 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Reine, par la résolution 22-01-22 a fait la demande pour un renouvellement en soutien administratif de janvier à juin 2022 à raison de quatre (4) à huit (8) heures par semaine;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy libère Daniel Céleste, directeur général adjoint, greffier trésorier adjoint et responsable des travaux publics et ainsi, renouvelle l'entente intermunicipal pour un soutien administratif à la municipalité de La Reine à raison de quatre (4) à huit (8) heures par semaine et ce de janvier à juin 2022.

Proposition adoptée.

026-2022

**COMITÉ GÉNIE DES SAGES DU CLUB LES RETRAITÉS DE L'ÎLE DE GALLICHAN\_DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley  
Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la publicité soit acheminé au journal «Le Gribouilleur» pour parution du mois de mars 2022.

Proposition adoptée.

027-2022

**TOURNOI NATIONAL BANTAM\_REPORT DE COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé au versement de la commandite en novembre 2021

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pascal Corriveau  
Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy ne procédera pas à la réclamation de la commandite de 25\$ versée en novembre pour le Tournoi National Bantam 2022;

**QUE** la commandite octroyée pour 2022 soit reportée pour le Tournoi National Bantam 2023.

Proposition adoptée.

028-2022

**COMPTES À PAYER – JANVIER 2022**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois de janvier 2022 fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** la liste des autorisations de paiement du mois de janvier 2022 au montant de 137 169.47\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée.

### **APPUIS CONTRAT ET MANDATS**

029-2022

#### **MATRICULE 1509 39 7174\_DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure concernant la marge avant (5.52 mètres) qui est inférieure à 7.3 mètres de la résidence.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure concernant la marge latérale ouest (1.27 mètres) qui est inférieure à 2 mètres (mur avec fenêtre) du bâtiment secondaire.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure concernant l'abri d'auto qui n'est pas conforme au Règlement municipal de zonage considérant sa marge avant (5.71 mètres) qui est inférieure à 7.3 mètres.

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pascal Corriveau  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 16, 5<sup>e</sup> Avenue Est à Dupuy acceptent et autorisent les dérogations mineures :

- Marge avant de la résidence;
- Marge latérale ouest du bâtiment secondaire à condition que la fenêtre soit retirée ou qu'un papier opaque givré soit appliqué sur la fenêtre afin de nuire à la visibilité chez le voisin;
- Marge avant le l'abri-d'auto à condition que la fenêtre soit retirée ou qu'un papier opaque givré soit appliqué sur la fenêtre afin de nuire à la visibilité chez le voisin;

**QUE** ladite dérogation soit valide jusqu'à la démolition, l'incendie ou l'effondrement des bâtiments pour lesquels elle est accordée ou jusqu'à l'abandon dudit usage.

Proposition adoptée.

030-2022

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ RÉSEAU BIBLIO ATNQ**

Il est proposé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** Madame Sylvie Germain, conseillère, soit nommée en remplacement de madame Josée Leclerc à titre de représentante désignée pour représenter la municipalité de Dupuy auprès du Réseau Biblio ATNQ

Proposition adoptée.

031-2022

#### **MANDAT À MARIO BOUDREAU POUR CUEILLETTE D'INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE SERVICE DE GARDE**

Il est proposé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Appuyé par le conseiller Pascal Corriveau  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** Monsieur Mario Boudreau, conseiller soit mandaté pour effectuer une cueillette d'informations visant à déterminer quel orientation prendre pour le Service de garde «Les P'Tits Explorateurs» de la municipalité de Dupuy.

Proposition adoptée.

032-2022

#### **DEMANDE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de Sécurité Incendie de Dupuy a adressée le 29 janvier dernier, une demande à la municipalité afin de pouvoir procéder à certains travaux à l'intérieur de la caserne visant principalement à aménager une salle de décontamination des équipements et habits de pompiers, agrandir la salle qui est utilisée lors des formations et relocaliser du matériel de façon plus efficace;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront fait de façon bénévole et qu'il n'y aurait pas de frais pour la municipalité ou très peu (plâtre et peinture);

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Pascal Corriveau, conseiller offre ses service incluant son véhicule et sa remorque pour aller porter les rebus de déconstruction des murs d'un bureau, ce qui permet d'éviter la location d'un conteneur à condition de pouvoir recycler les matériaux qu'il juge bon à conserver et recycler pour son propre usage;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley  
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy accepte la demande du Service de Sécurité Incendie tout en gardant l'opportunité de pouvoir utiliser la salle au besoin;

**QUE** la municipalité de Dupuy autorise monsieur Corriveau à conserver les matériaux qu'il juge bon à être réutiliser en les recyclant pour lui-même.

Proposition adoptée.

033-2022

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT\_DUALCO**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Ronald Lévesque, conseiller et représentant de la municipalité à l'association multi-ressource La Dualco est en conflit d'intérêt pour certains dossier traité du fait qu'il est président du Groupement forestier coopératif Abitibi;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau  
Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** Monsieur Pascal Corriveau soit mandaté par la municipalité de Dupuy pour être représenté à l'association multi-ressource La Dualco et intervenir lorsque monsieur Lévesque est en conflit d'intérêt.

Proposition adoptée.

#### **AFFAIRES DU MAIRE**

- Compte rendu de la rencontre de la MRC du 19 janvier 2022;

#### **AFFAIRES DES CONSEILLERS**

##### **Rémi Kelley :**

- Aucun sujet;

##### **Mario Boudreau :**

- Rencontre téléphonique pour une demande de dérogation mineur;
- Dossier des terrains de la Fabrique – Discussion avec l'arpenteur;
- Service de garde les démarches se poursuivent;

**Sylvie Germain :**

- La prochaine rencontre du CRD est le 2 février donc aucun sujet;

**Pascal Corriveau :**

- Demande de Sylvain Rochette pour le courrier;
- Accès aux documents en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal;

**Ronald Lévesque :**

- Suivi en cours pour le dossier des clôtures avec le MTQ;
- Dossier des lots épars, rencontre à prévoir après le COVID;

**Denise Lessard Morin :**

- Rencontre PFM-MADA le 9 février;

**QUESTION DU PUBLIC**

Nous n'avons reçu aucune question du public pour la rencontre de ce soir.

Mario Boudreau : question sur les statistiques de visionnement des rencontres du conseil sur la page Facebook de la municipalité.

**COURRIER**

Aucun

034-2022

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque  
Appuyé par la conseillère Sylvie Germain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 20 h 53.

Proposition adoptée.

*Alain Grégoire*

*Marie-Josée Céleste*

---

Alain Grégoire  
MAIRE

---

Marie-Josée Céleste  
DIRECTRICE GÉNÉRALE